



Le 28 octobre 2009

Communiqué suite au CTP local du 23 octobre 2009

***L'UNSA ICNA remercie fortement l'UNSA IESSA qui nous permet de participer au CTP au titre de l'UNSA et de pouvoir ainsi porter une nouvelle voix pour les ICNA.***

## Du pilotage par objectifs à la réalité

Le pilotage par objectifs est le mode récent de management de la fonction publique censé la rendre plus performante. Le principe : « j'ai des objectifs, je mène des actions pour les atteindre et j'analyse l'écart réalité/objectif », peut sembler vertueux. Cependant dans la réalité, les actions sont menées au détriment de la sérénité qui doit accompagner notre activité. Ainsi le projet Manche doit être fait en 2009 ou ne sera pas. L'abandon du recouvrement des coûts de nos prestations au profit d'objectifs budgétaires impose au service son cadre et ses choix de fonctionnement. La maîtrise de notre fonctionnement nous échappe de plus en plus. Quelle sera la prochaine étape ?

### Budget par objectifs !

Suite au dernier CTP, l'UNSA-ICNA soulignait la dangerosité de l'abandon du recouvrement des coûts et ses conséquences sur le fonctionnement opérationnel (cf. [www.icna.fr](http://www.icna.fr) rubrique communiqué section LFRR). C'est maintenant officiel ! La DSNA dans le budget 2010 a décidé d'abandonner le principe du recouvrement des coûts au profit d'un budget cadré par des objectifs financiers. Les conséquences de cet abandon sur le fonctionnement du CRNA Ouest sont, à ce jour, inconnues...

Pour 2009, le budget du CRNA Ouest est à l'équilibre financier. Cet équilibre a été atteint grâce aux économies réalisées notamment sur les stages et les missions. Pour l'année 2010, ces restrictions budgétaires seront reconduites sur ces mêmes postes de

fonctionnement.

L'UNSA ICNA condamne l'abandon du recouvrement des coûts et sera vigilante pour que ce nouveau mode de gestion ne perturbe pas le fonctionnement efficace du service.

#### **Le budget devient maître, le fonctionnement son esclave**

Ce n'est plus le fonctionnement du service qui fixe le budget, mais les objectifs d'un budget qui décident de son fonctionnement.

Une nouvelle gestion financière est mise en place. Dorénavant le service devra s'adapter aux objectifs financiers qui lui seront fixés.

Aujourd'hui, c'est l'Etat (voté à l'Assemblée Nationale) qui décide du budget mais demain qui en sera le maître ?

## Manche + : objectif 17 décembre coûte que coûte !

L'UNSA ICNA regrette la précipitation de la mise en place de Manche +. Nous sommes exclus du GPI, nous ne pouvons donc suivre le dossier de près et restons réservés sur une mise en place sereine. Les LOA avec les anglais ne sont pas encore signées mais ils ont cependant donné leur accord, l'administration nous demande donc de leur faire confiance. La DSAC n'a pas donné son feu vert sur

tout. Pourtant les formations ont commencé. L'UNSA-ICNA ne comprend pas cette précipitation impérieuse de la part de notre administration. À croire qu'après les objectifs budgétaires, nous ayons à subir coûte que coûte des objectifs politiques au détriment du bon sens. Manche + fait parti des objectifs 2009 du CRNA Ouest...

## Hypovigilance sous médicament : Pas à pas, l'UNSA ICNA aura gain de causes !

Parce que notre formation ne prévoit pas un doctorat en médecine, ni en pharmacie, un contrôleur ne peut endosser la responsabilité des effets de la prise de médicament sur la tenue d'une position de contrôle.

Suite à notre demande, le président du CTP nous informe que nous devons seulement vérifier auprès de notre médecin ou de notre pharmacien que les médicaments prescrits ou vendus n'ont aucun effets psychotropes (sommolence, troubles de la concentration...). Le cas échéant, compte tenu de la spécificité de notre métier, un arrêt de travail doit être obtenu. Si votre médecin vous le refuse, le président du CTP vous invite à l'obtenir auprès du médecin de prévention du CRNA Ouest...

Celui-ci n'est cependant pas joignable 7 jours sur 7. Le RPO devra-t-il prendre la

responsabilité de la tenue ou non d'une position de contrôle pour un agent sous traitement ?

Le chef de centre enverra un courrier à sa hiérarchie afin de demander des moyens supplémentaires pour l'information et le conseil vers les agents suite à la prise de médicament afin de les aider dans leur décision d'armer ou non une position.

### **Responsabilité de l'agent face à la prise d'un traitement médical**

- Informer seulement son médecin de l'incompatibilité de notre métier avec la prise de médicaments aux effets psychotropes.
- Traitement incompatible : demander un arrêt de travail
- Si refus d'arrêt ; contacter le médecin de prévention du CRNA O.

## Mise en doute des compétences : Les ICNA sous le feu de la délation !

Une nouveauté discrète, validée pourtant en CTP national, donne la possibilité au chef de centre d'être à l'initiative d'une procédure de mise en

doute des compétences sur la base de faits avérés et concordants !

Que sont des faits avérés et concordants ? Récoltés sur la base de

délation ou d'enquête sur les agents ? Car même si nous avons le plaisir de voir quotidiennement le chef de centre en salle, cela ne lui suffira certainement pas à se forger un avis sur la

## Préparation de l'été 2010

L'été 2010 n'a pas été sérieusement préparé. L'administration, souhaitant ménager la direction durant la phase de changement du chef de centre, a simplement proposé de reconduire grosso modo les mêmes principes que l'an dernier. Malgré la présence d'un PC au moins en plus dans chaque équipe, et la baisse significative du trafic, elle maintient le même nombre de vacations complémentaires et donc le

## Voyages régionaux

Ils doivent pouvoir se dérouler sur une seule journée, libre choix à l'équipe de décider de la destination pourvu qu'elle ne sorte pas du cadre :

- une seule journée
- limite géographique : celle de l'intérêt pédagogique (FIR LFRR, DCC, ...).

## Du côté de la SUB IN

### Réalisation de ton PIFA, petite précision

La durée maximale impartie entre 2 stages est de 18 mois maximum.

Certains ICNA ayant 2 immersions et un stage local à leur PIFA, n'ont pas obtenu leur deuxième immersion dans les 18 mois impartis et ceci en raison des critères de priorité mis en place par la SUB dans l'attribution des immersions. Résultat, pour respecter la règle des 18 mois, seule solution, un stage local... L'UNSA-ICNA tient à indiquer qu'une

compétence d'un agent.

L'UNSA ICNA déplore qu'un tel texte ait été validé lors d'un CTP national. Il a d'ailleurs été le seul localement à s'émouvoir de cette nouveauté.

principe d'individualisation du temps de travail. Certes cette flexibilité individuelle est inscrite dans le protocole social 2006-2009. Sa nécessité n'en est pourtant pas absolue mais bien un outil supplémentaire à la disposition d'un chef de centre.

L'UNSA ICNA demande la tenue d'un GT de préparation de l'été 2010. L'expertise de chefs de salle est souhaitable dans ce GT.

Les indemnités de cette mission ne dépasseront pas celles accordées pour une journée. Cependant nous vous rappelons que les missions peuvent être prolongées pour convenances personnelles sans donner droit à des indemnités.

demi-journée voire une heure de « one to one » suffit à respecter la règle des 18 mois et que ces heures locales nécessaires du fait de la règle des 18 mois sont à déduire de celles du PIFA.

### La Commission de la Formation à l'Anglais (CFA), une nouveauté

Sa composition: le chef de service, le chef de la subdivision instruction, deux formateurs en langue anglaise désignés par le chef du service exploitation et, deux contrôleurs détenant une licence

de contrôle valide. Suite à un appel à candidature, les 2 PC seront tirés au sort.

**Son rôle:** elle se réunira au minimum une fois par an pour étudier les recours faits par les agents, elle validera les programmations de formation en cas de non délivrance des attestations de PIFA, elle entérinera la candidature des pairs évaluateurs et, suivra la formation en Anglais du CRNA Ouest pour la dimensionner.

### **Immersion nord américaines**

Le volet total (Europe et USA/Canada) de stages en immersion attribué pour 2010 par l'administration reste inchangé. Par contre, elle offre dans ce volet, 35 stages maximum sur le continent nord américain, dont 12 déjà

prévus pour Toronto. L'administration estime le surcoût d'un stage nord américain à 500€ par rapport à un stage en Europe. Si ce surcoût s'avérait plus important, elle en réduirait le nombre. Plutôt que de discuter de quelques stages supplémentaires aux USA, le CTP aurait pu revoir son avis sur l'externalisation de la rédaction de ses comptes rendus qui lui coûte plus de 10000 euros par an, en attribuant cette somme à la formation par exemple, à moins qu'il y est d'autres objectifs à atteindre !

Enfin, concernant l'attribution des stages en immersion, c'est dorénavant la CFA (cf. ci-dessus) qui donnera un avis : Toronto décidé en équipe, c'est fini !

### **INFO ERATO**

Des incertitudes planent toujours sur la mise en place d'ERATO.

Sera-t-il implémenté avec CAUTRA ou avec COFLIGHT (remplaçant à terme le CAUTRA) ? A priori, ce serait expérimenté avec CAUTRA et exploité avec COFLIGHT.

Aura-t-on la même capacité de paramétrage d'ERATO dans un système non exclusivement français ou verrons nous fleurir l'excuse : « les partenaires de COFLIGHT n'ont pas retenu votre demande » ?

### **GT PECO 4**

Un GT de plus dont la participation nous a été refusée... pourtant PECO 4 est en pleine modification. Toutefois l'UNSA ICNA a profité du CTP pour que les demandes suivantes soient traitées :

- indice de détachement : prise en compte des mois d'indisponibilité involontaire,
- précision sur la comptabilisation des mois de détachement interrompus c'est-à-dire de moins de 12 mois.

Notre site [www.icna.fr](http://www.icna.fr)

Vos représentants locaux: [lfrr@icna.fr](mailto:lfrr@icna.fr)

Chantal Leroy (ég 10), Moea Postec (ég 12), Stéphane Lesage (ég 4)